Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 29 Aout 1889 La Bibliothèque du Parlement No. 45.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

BERCEUSE.

Toi dont l'âme à peine éclose,
—Petit ange aux yeux si doux—
Se berce en un songe rose,
Dors en paix sur mes genoux.

Comme un rayon de l'aurore
Empourprant l'azur du ciel,
Ton front serein porte encore
Le sceau du souffle immortel.

Tes yeux sont pleins de sourires,
Ta lèvre ouverte aux baisers,
Et si parfois tu soupires,
Tes pleurs sont vite apaisés.

Près de nous, ta vie est douce :
Pour épargner à tes pas
La plus légère secousse,
Vers toi se tendent nos bras.

Enfant, plus tard, sur la terre,
Tu marcheras ton chemin,
Peut-être loin de ta mère
Et sans l'appui de sa main.

Alors, le long de la route,
Si ta force fait défaut,
Dans la crainte ou dans le doute,
Lève des regards en haut.

Dieu sur nous veille sans cesse,
Et, quand tu prieras vers lui,
Sois certain que sa tendresse
Te prêtera son appui.

Ta paupière reste close,
Petit ange aux yeux si doux :
Bercé dans un songe rose,
Dors en paix sur mes genoux !

Napoléon Legendre.

PENSÉES.

—La religion, fut-elle fausse, est un élément nécessaire à la vie d'un peuple.

—La dignité et la sagesse de l'âge et l'innocence de l'enfance sont les meilleurs traits de la vie.

—Tout ce que Dieu a fait est immortel de sa nature, et il ne se perd pas plus une vertu dans le monde qu'il ne se perd un astre dans le ciel.

—La plupart des hommes ne repoussent la vérité que faute de la connaître, parce qu'ils se la représentent sous des images qui n'ont rien de réel.

—Hélas ! le temps nous apporte incessamment dans notre triste besace quelque nouvelle pierre qui augmente le fardeau Les amis ont beau puiser pour le diminuer, il y a des douleurs plus fortes que l'amitié.

—N'abandonne jamais un ami. Quand les ennemis se concertent —quand la maladie tombe sur le cœur—quand le monde est sombre et triste—c'est le temps d'éprouver la véritable amitié. Ceux qui restent sourds au cri de détresse trahissent leur hypocrisie, et prouvent que l'intérêt seul est leur mobile. Si vous avez un ami qui vous aime et étudie votre bonheur, soutenez-le dans l'adversité. Faites-lui sentir que sa bonté d'autrefois est appréciée, et que son amour n'a pas été inutile.

IL FAUT TENIR PAROLE.

Du *Journal de Québec* :

Le temps est bien choisi pour remettre en pratique le programme politique canadien-français du temps passé : l'union des forces vives de notre race, pour faire respecter nos droits.

C'est le devoir de tous les hommes bien pensants de travailler dans ce sens.

Notre union n'est pas une menace pour les autres races, elle n'est pour nous qu'un moyen de conservation et de développement.

Il n'y a pas à se déguiser que la population anglo-saxonne, dans la puissance du Canada, tend vers ce but.

Nous ne voyons pas encore de menace dans ce mouvement de nos compatriotes, mais, à un moment donné, sous l'influence de l'agitation anti-française, qui s'empare de l'Ouest, nous pouvons prévoir une crise dans nos relations. Il faut que nous soyons prêts pour cette éventualité et que la lutte ne nous trouve pas désarmés.

L'occasion est bien trouvée pour les hommes publics et les journaux qui sont à leur dévotion de prêcher la paix et l'accord de tous les bons citoyens.

Il faut que la presse de partis, surtout, apporte, dans la discussion des actes publics, une modération pacifique et une détermination vigoureuse de rendre justice à qui justice est due.

Assez de déclamations violentes et passionnées ; imitons nos confrères anglais, qui nous donnent un exemple que nous pouvons suivre avec grand profit.

OBLIGATIONS DES AVOCATS ET DES PROCUREURS.

1. Les avocats et les procureurs sont tenus en justice, pour la société et pour leurs clients, de posséder la science requise, de conclure avec la diligence et le soin voulus l'affaire dont ils ont la charge, et de prévenir les retards préjudiciables aux plaideurs, sinon, ils pèchent et *sont tenus à restitution.*

2. En matière civile, ni l'avocat de l'accusé, ni l'avocat général ne peuvent licitement se charger d'une cause certainement injuste. S'ils le font et qu'ils obtiennent une sentence injuste, ils sont tenus de réparer tous les dommages qui en découlent, si ceux en faveur desquels cette sentence injuste a été rendue, ne les réparent pas eux-mêmes.

3. A plus forte raison, en matière criminelle, l'avocat ne peut prêter son ministère à un accusateur *évidemment injuste*, et le procureur-général également ne peut agir contre quelqu'un injustement accusé. Du moment que l'innocence de l'accusé leur appert, tous deux sont tenus de refuser leur office, et même d'interrompre les procédures déjà commencées.

4. L'avocat interrogé par un client, doit examiner sérieusement l'affaire qui lui est soumise et avec le soin que demande l'importance de la chose ; il doit lui être fidèle, lui faire connaître la justice ou l'injustice de la cause, et lui indiquer scrupuleusement la probabilité qu'il y a de la perdre ou de la gagner ; autrement il pousse sont client à des frais qu'il est tenu lui-même de rembourser.

5. Dans la *conduite* d'une cause, l'avocat doit éviter l'emploi de la fraude, des preuves fausses et de tout moyen injuste à l'égard de la partie adverse. S'il manque sur l'un quelconque de ces points, il est également tenu de compenser tous les dommages qui s'ensuivent.

6. L'avocat qui continue les procédures dans une cause qu'il découvre être injuste, et cela sur la demande de son client dûment averti, n'est tenu à rien à l'égard de ce dernier, s'il perd la cause, mais il est tenu à titre de co-opération positive, de compenser tous les dommages qui en résultent pour la partie adverse.

7. Il n'est pas permis de défendre une cause juste par des moyens injustes. Bien qu'en soi il n'y ait pas péché contre la justice, cependant, il peut arriver par accident qu'on soit tenu à restitution, s'il s'ensuit quelque dommage pour l'une ou l'autre des parties.

1. Par conséquent, les avocats manquent à la justice due à un client, s'ils se chargent de sa cause sans avoir la compétence requise, s'ils communiquent à la partie adverse les informations qu'ils tiennent de leur client, s'ils prêtent leur office aux deux parties en même temps, s'ils négligent de faire valoir certains arguments qui ne manquent pas de valeur, parce que d'autres arguments leur paraissent péremptoires, s'ils ne se préparent pas suffisamment à conduire et à plaider la cause, etc.

2. Ils pêchent également contre la justice due à la partie adverse, s'ils citent des lois fausses ou abrogées s'ils donnent à la loi une interprétation qu'elle ne peut comporter, s'ils ont recours à la ruse ou au mensonge, ou encore, s'ils imputent à la partie adverse des crimes ou des vices dont elle n'est pas coupable.

3. Les procureurs des parties pèchent contre la justice, s'ils trainent les causes, s'ils obtiennent des détails d'une manière indue, s'ils renvoient après une autre une affaire qui doit venir en premier lieu, en suivant l'ordre d'acceptation, s'ils amènent les parties à une composition injuste.

4. Le procureur-général pèche contre la justice, si par négligence, par précipitation, par préjugé, par haine ou acception des personnes, il expose quelqu'un qui n'est pas coupable, à une détention, à un jugement ou à une sentence injuste. Il pêche également contre la justice s'il procède contre un accusé dont il a reconnu l'innocence au cours de l'affaire, par conséquent il est tenu à la réparation de tous les dommages qui s'en suivent pour l'accusé.—(*La Semaine Religieuse* de Québec.)

LA GLACE.

La glace, par les temps caniculaires que nous traversons, fait beaucoup d'admirateurs. C'est pourquoi il convient de formuler ici les préceptes hygiéniques qu'il faut observer pour éviter les dangers auxquels on s'expose en faisant usage de la glace.

Pas de glace le matin à jeun ;
Pas de glace avant ou durant le repas ;
Pas de glace durant la digestion ;
Pas de glace après un exercice violent ;
Pas de glace quand le corps est en pleine transpiration ;
Pas de glace pour les femmes à certaines époques qu'elles connaissent bien ;
Pas de glace pour les enfants.

Maintenant, ceux qui font usage des boissons glacées doivent bien se garder d'en boire trop ou de les ingurgiter trop vite. Au cas où l'on ressentirait un commencement de refroidissement, on peut parer le danger qui menace en se livrant à des exercices violents de marche ou de gymnastique. Ainsi on réussit toujours à rétablir la circulation un moment troublée.

Enfin, il faut toujours se remémorer que l'oubli de ces prescriptions pourrait devenir fatal.

Dr J.-I. D.

COMMEMORATIONS LAIQUES

Ils avaient un édifice grandiose, le matériel des pompes funèbres, autant de drapeaux qu'ils pouvaient en désirer, des uniformes, des dorures, des plumets, des fusils, des canons, de la musique ; et ils ont fait une manifestation piteuse. La foule était venue avec empressement pour voir passer les soldats et les fonctionnaires en panache ; elle a faiblement acclamé M. Carnot, qui, d'ailleurs, n'est pas fait pour l'enthousiasme ; elle a supposé ce que devaient dire à la gloire de Hoche, de Marceau, de La Tour d'Auvergne, de Lazare Carnot, de Kléber et de Baudin, les orateurs officiels pérorant à la porte du temple laïcisé ; puis elle a recommencé à regarder le défilé des troupes. Sous la colonnade, autour du catafalque, les "autorités" s'ennuyaient ferme ; plusieurs ministres semblaient se rendre compte qu'ils avaient un air ridicule.

Personne, sauf peut-être le malheureux président, n'a pu suivre le discours déclamé par M. Tirard. A la lecture, le morceau paraît admirablement en rapport avec l'idée qui a inspiré cette cérémonie, avec la cérémonie elle-même. M. Tirard est si bien doué pour paraître au milieu de tout ce qui est banal et piteux ! Cet homme est un parti, un monde, une époque. Il vibre de tout son être en débitant sur un ton mélodramatique des sentences d'almanach. Il croit que cela, c'est la philosophie et l'éloquence ! Et les autres ministres, qui le trouvent grotesque, pensent au fond tout ce qu'il pense et guère plus. La Révolution, en gros, c'est M. Tirard. Voilà jusqu'où peut s'élever l'intelligence nourrie des choses de 89. Il est bien juste que ce soit lui qui distribue les couronnes de gloire, devant ces gens qui croient avoir émancipé leur raison parce qu'ils l'ont abandonnée sans appui dans l'infini de la rengaine.

Il cite un "examen de conscience" rédigé par le "grand" Carnot et où surabondent la sentimentalité superficielle, l'emphase, la boursouflure, le nonsens, le béat et orgueilleux nonsens qui constitue le fond de cette camelotte philosophique :

Mon but a été de faire aimer la république en lui donnant pour base une liberté réelle. J'ai désiré que les citoyens fussent dirigés dans leur conduite par des institutions converties en habitudes plus que par les menaces de la loi ; j'ai pensé qu'il valait mieux laisser les préjugés se dissiper insensiblement par la lumière de la raison, que de les extirper par la violence. Je n'ai point usé du long exercice du pouvoir qui m'a été confié pour amasser des richesses, pour élever mes parents aux emplois lucratifs ; mes mains sont nettes et mon cœur est pur. O France, ô ma patrie, ô grand peuple ! véritablement grand peuple, reçois ce vœu que j'adresse en ce moment à tout ce que tu contiens d'âmes honnêtes et vertueuses, à tous ceux qui conservent au-dedans d'eux-mêmes l'étincelle sacrée de la liberté, et je finis par la prière des Spartiates : "O dieux ! faites que nous puissions supporter l'injustice !"

Devant cela, M. Tirard se pâme. Comme c'est beau puisqu'on n'y comprend rien ! Qu'est-ce que ces Dieux ? A qui s'adresse l'invocation ? Pourquoi devons-nous supporter l'injustice ? Problèmes inutiles. Grâce au progrès des machines, il suffit de dégoiser éperduement.

M. Tirard a de plus cité Victor Hugo : "C'est surtout devant les tombes qu'il faut parler d'immortalité." C'est aussi clair que du Carnot. L'immortalité consiste-t-elle à vivre réellement après le tombeau ou bien simplement à être loué par un Tirard quelconque ? On ne se le demande plus. Devant des cercueils, les laïcisateurs pensent encore moins que n'importe où. Il est convenu qu'on doit dire là le plus possible de mots sans suite.

Après M. Tirard, M. Maze a péroré. L'insupportable bavard n'a pu décider les journaux à reproduire son discours ; pas un. M. Noël Parfait a parlé aussi lui, en pleurant, et il a récité des vers de Victor Hugo.

Après, l'on est parti, parce qu'on ne savait que dire, ni que faire. La "postérité" ayant signifié ses décrets par la bouche de M. Tirard, tout était fini ; le mérite était honoré, le sacrifice récompensé ; l'immortalité assurée. Comment, par qui, par quoi, en quoi ? inutile de le rechercher. Certains avaient parlé de prier ; mais est-ce qu'on prie la Tour Eiffel ? Or, la tour Eiffel contient toute l'intelligence et toute la nature.

Eugène Tavernier.

Le Manitoba.

Jeudi, 29 Aout 1889.

LA QUESTION DU JOUR

La presse française de la province de Québec est unanime à condamner les mesures radicales proposées par le gouvernement Greenway-Martin, et se déclare prête à nous aider à defendre nos droits menacés.

Il est consolant de constater que nous avons autant d'amis que de compatriotes; mais l'esprit de parti en empêche malheureusement un grand nombre d'envisager les événements avec la même impartialité: c'est ce que nous avions prévu dès le commencement de la lutte que l'on nous impose. Attaques violentes d'une part et ménagements indiscrets d'ailleurs; tout par rapport au parti et pour le parti auquel on appartient.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de dire ou de chercher même, sur qui doit retomber la responsabilité de ce qui arrive, il suffit de nous savoir menacés d'être privés de l'usage de notre belle langue française et de nos écoles catholiques pour que nous nous préparions à une défense en règle.

Il nous faut faire face à la situation telle qu'elle se présente et nous unir comme un seul homme, sans distinction de parti ou d'opinion, pour nous défendre avec tous les moyens constitutionnels à notre disposition.

C'est notre manière de voir ici, ce sera également notre manière d'agir. Pourquoi nos frères de la province de Québec n'en feraient-ils pas autant?

Notre confrère de *L'Etendard* dit ce qui suit à ce sujet:

Préparons-nous à toute éventualité. Il convient que nos frères du Manitoba puissent trouver en nous un appui solide dans la lutte qu'ils s'apprêtent, sans doute, à soutenir courageusement.

Il est facile de concevoir que le fanatisme anti-français, par tout le pays, entreprend un suprême effort pour arrêter notre marche en avant. Il sait que dans quelques années nous pourrons nous rire de toutes ses tentatives.

Notre puissance d'expansion ne pourra plus être entravée et il sera trop tard, pour qu'il puisse même entreprendre, de mettre ses projets à exécution.

Si nous savons le vaincre, encore cette fois, il est probable qu'il ne renouvellera pas ses attaques d'ici à de longues années, et alors, nous le répétons, il ne sera plus temps.

Mais pour remporter la victoire, il ne faut point que nous nous laissions entraîner par ce vilain esprit de parti, que nous mêlons à tout.

Pendant que nous nous chamaillerons sur la question de savoir si ce sont les grits ou les torys qui nous détestent le plus, nos compatriotes privés, de l'appui qu'ils sont en droit d'attendre de nous, pourraient bien succomber sous le nombre.

Qu'on y songe; la question en vaut la peine, et que chacun fasse les réflexions que lui inspirera sa sincérité ou, pour mieux dire, sa conscience.

LA LANGUE FRANCAISE

L'un des principaux arguments de nos adversaires pour demander l'abolition de la langue française dans notre province, nous semble si ridicule, que nous ne croyons pas devoir le réfuter. Il est bon cependant d'en parler.

"C'était juste, disent-ils, de permettre l'usage de la langue française, lorsque la province a été organisée, car, à cette époque, la population était à peu près également partagée, tandis qu'aujourd'hui, d'après le recensement, vous ne formez guère plus d'un neuvième de la population."

Or, comment s'expliquer qu'une chose était juste, lorsque nous n'étions en tout, qu'environ six milles citoyens d'origine française, et qu'elle ne le soit plus maintenant que nous sommes près de quinze milles.

A propos—Sont-ce bien là les promesses que l'on nous a faites, lorsque l'on a sollicité notre appui en faveur de l'abolition du Conseil Législatif de cette province?

Si notre mémoire ne nous fait pas défaut, lorsque le gouvernement McKenzie insista pour nous engager à faire disparaître notre chambre haute, où le parti catholique était en majorité, l'on nous dit alors qu'il serait tenu compte de notre sacrifice, puisque nous consentions à voir disparaitre notre sauvegarde. Oui, on a tenu compte des promesses d'alors tant que l'on a eu besoin de nous pour faire balancer la majorité; mais nous sommes devenus impuissants aujourd'hui, et les promesses, les garanties, la constitution même ne sont rien aux yeux de certaines gens.

LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE

Nous l'avons dit déjà, le gouvernement Greenway-Martin n'a pas le droit de soumettre à la législature provinciale, un acte quelconque décrétant l'abolition de la langue française et de nos écoles séparées, à cause de la constitution qui nous protège.

L'acte de Manitoba nous garantit ces deux privilèges et cette loi est l'œuvre du parlement fédéral, confirmée par le parlement impérial, en sorte que notre législature ne peut, en aucune manière, s'attaquer à cette partie de notre constitution.

C'est là, l'opinion exprimée par toute la presse qui n'est pas imbue de fanatisme.

Au cours d'une entrevue avec un représentant du *Citizen*, d'Ottawa, l'honorable William McDougall, un des pères de la confédération et l'une des autorités les mieux reconnues en matière de droit constitutionnel, s'est exprimé dans le même sens. On aimera sans doute à lire ses propres paroles:

Je doute que la législature de Manitoba ait le droit d'abolir les écoles séparées en cette province. D'abord, pas plus que le gouvernement fédéral lui-même, les législatures provinciales ne peuvent rien changer à l'acte fondamental. En second lieu, les législatures provinciales sont empêchées par la section 93 de l'Acte de l'Am. Brit. du Nord, c'est-à-dire par la constitution, d'adopter une loi de nature à causer un préjudice à un droit ou privilège quelconque concernant les écoles séparées, dont jouissait une classe de personnes, en vertu de la loi, au moment de l'Union.

Or, au moment de l'entrée de Manitoba dans la confédération, les Canadiens-français et les catholiques avaient dans la loi, à savoir la 33e Victoria, chap. 3, appelée aussi l'Acte de Manitoba, une garantie constitutionnelle contre toute législation préjudiciable aux droits et privilèges quant aux écoles séparées, dont ils jouissaient, soit en vertu de la loi ou de la coutume, au moment de l'Union. Au surplus, les écoles séparées au Manitoba sont protégées par une disposition de la loi permettant aux intéressés d'en appeler au gouverneur-général en conseil et de faire remédier aux abus d'autorité qui pourraient être causés par la législature, par le parlement fédéral, au moyen d'une loi à cet effet.

Quant à la prétention que l'acte de Manitoba de 1870 n'est qu'un acte fédéral et peut être amendé par la législature, en vertu de la clause qui lui donne le droit d'amender la constitution de la province, je crains qu'elle ne soit mal fondée. Pour abolir les écoles séparées et l'usage de la langue française, en vertu de cette prétention, il faudrait en effet que M. Martin ne tint aucun compte de l'acte impérial de 1871, chap. 28, qui confirme l'acte de Manitoba de 1870, en d'autres termes qui donne à ce dernier l'effet d'un acte impérial, qui ne saurait être révoqué ou amendé ni par la législature provinciale, ni par le parlement fédéral.

Dans son discours du Portage-la-Prairie, le procureur-général Martin a admis cette difficulté, mais il a déclaré carrément qu'il fallait passer outre, sans s'inquiéter des conséquences. Car, a-t-il ajouté: il faut à tout prix abolir la langue française et les écoles séparées. Voilà la position.

NOS TRADITIONS POLITIQUES

Sous ce titre, notre confrère du *Journal de Québec* publie un article que nous aimons à reproduire. En effet, voyons, si au sujet de l'agitation actuelle, nous, Canadiens-français, n'avons pas à dire un petit *meâ culpâ*.

Voici ce que dit notre confrère:—

Il n'y a aucun doute que le peuple canadien-français, depuis qu'il jouit des libertés constitutionnelles, a adopté une voie qu'il n'a pas déserté jusqu'en ces derniers temps.

Les hommes publics qui ont été appelés à préparer ses destinées, ont compris, dès le commencement, que notre position pouvait d'un jour à l'autre devenir une position exceptionnelle et n'ont jamais cessé de travailler à en prévenir les désavantages.

C'est de l'histoire, ce que nous disons là.

En 1840, au moment de l'Union des provinces du Haut et du Bas-Canada, nous avions la supériorité numérique sur la province d'Ontario, mais, par une singulière injustice, on nous plaça sur un pied d'égalité au point de vue de la représentation.

Il nous était permis de faire valoir nos griefs et de récriminer.

Une pareille conduite nous eut aliéné tous les représentants anglais.

Sir Louis-Hyppolite Lafontaine, le chef politique des Canadiens-français, le comprit et repoussa cette pensée.

Il fallait bien tirer partie de la situation difficile qui nous était faite et songer à faire des alliances, pour reprendre lentement, mais sûrement, le terrain perdu.

De là naquit une école politique, qui, comme nous l'avons dit, n'a pas cessé de se maintenir, jusqu'en ces derniers temps, et que l'on pouvait considérer comme représentant nos vraies traditions.

Le premier article du programme de cette école était de faire une alliance avec les partis anglais, sans se préoccuper de leurs noms, tantôt marchant avec les libéraux ou réformistes, tantôt avec les tories ou conservateurs, pourvu qu'il y eut bonne foi et sincérité dans cette espèce de contrat tacite.

Aujourd'hui, l'on a renoncé à toutes ces traditions; la politique s'est abaissée et n'offre plus guère le spectacle du désintéressement. Il semble que l'on n'entre plus dans cette carrière que pour satisfaire ses ambitions.

Notre insouciance ou notre ignorance des choses accomplies et du caractère de nos relations avec nos compatriotes anglais nous a poussés dans une voie fausse, nous de la province de Québec, et nous a notablement aliéné l'esprit de nos alliés naturels et les a poussés dans la voie des représailles.

Qu'avons-nous gagné à ce jeu? Nos compatriotes qui sont établis dans les autres provinces et qui y sont dans une minorité infime sont en butte à des persécutions, auxquelles nous ne pouvons être étrangers et que nous ne pouvons pas prévenir.

LA PREMIERE LETTRE DE MGR TACHE
Au "Free Press"
SUR
L'Instruction Religieuse dans les Ecoles.

La discussion soulevée dans la presse, au sujet de l'enseignement religieux dans les écoles et de l'abolition des écoles séparées pour les catholiques, a fourni à Sa Grandeur Mgr Taché, l'occasion de faire une défense admirable de notre loi actuelle. Cette défense est appuyée surtout sur le rapport officiel d'une commission nommée par le gouvernement impérial pour faire une étude sur l'enseignement suivi dans les écoles d'Angleterre, ainsi que dans celles du pays de Galles.

Nous regrettons de ne pas pouvoir, faute d'espace, publier en entier la lettre de Mgr l'Archevêque, mais nous allons essayer d'en faire une courte analyse.

Voici comment s'exprime Monseigneur, nous traduisons:

Lors de l'installation des institutions canadiennes en ce pays, il y eut peu de difficultés pour obtenir des écoles séparées; mais après qu'elles furent reconnues par la loi, on fit des efforts pour obtenir un changement, cependant depuis 1877 aucune tentative ne fut renouvelée publiquement. Dans le cours des douze dernières années, l'éducation a fait de grands progrès dans Manitoba: il est de fait, que, si toutefois il en existe, il y a peu de pays au monde où l'instruction ait progressé dans les mêmes proportions. Les étrangers intelligents sont frappés de l'harmonie qui règne chez nous et de l'efficacité de notre système d'enseignement; règle générale, la population est satisfaite de l'administration de nos écoles par chacune des sections de notre bureau d'éducation, et si l'on doit juger cette administration par les résultats obtenus, il n'y a assurément aucune raison de se plaindre. Je sais parfaitement que notre système actuel n'est pas conforme aux vues de tout le monde. Il y a des hommes honnêtes et sincères qui voudraient qu'il n'eut jamais été établi, mais ces mêmes pesonnes, précisément pour les mêmes raisons, sont anxieuses d'éviter l'adoption de mesures arbitraires et de violer les droits des autres.

Depuis la semaine dernière, l'on a beaucoup parlé et beaucoup écrit sur la question des écoles. Sans attacher trop d'importance à ce qui à pu être dit, sous l'influence de certains préjugés, ou afin de plaire à certaines personnes, je comprends trop l'importance de la question pour croire qu'un gouvernement tente de proposer des mesures de nature à violer les droits acquis d'une partie notable de la population de Manitoba. Je me flatte et espère que nos hommes publics ne se laisseront pas guider par des personnes à idées étroites et fanatisées qui croient s'attirer de la gloire en attaquant les autres et du mérite en blessant leurs voisins.

L'ignorance est si profonde chez ces hommes à esprit étroit, qu'ils croient et disent que notre système scolaire doit être changé parcequ'il admet l'enseignement religieux dans nos écoles du consentement des parents des enfants, et il montre leur aveuglement ils disent que l'idée prédominente dans notre système est "une relique du moyen âge bonne à un peuple mené par les prêtres; que c'est une idée arriérée et pas du tout conforme à l'esprit de notre époque, anti-britannique et inconvénante dans un pays anglais."

Cette attaque, ainsi que d'autres semblables m'ont donné l'idée de faire savoir à ces hommes ce qui est arrivé en Angleterre, à une époque bien récente, et de démontrer par là que les vues des catholiques et de plusieurs protestants dans Manitoba, au sujet de l'instruction religieuse dans les écoles élémentaires, ne sont pas si contraires aux désirs des anglais et à ce qui se pratique comme les adversaires de nos écoles le croient et le disent. Je n'ai pas, bien entendu, la présomption de donner des renseignements aux hommes instruits, qui se dévouent à la cause de l'éducation; mais je vais dire, je crois, quelque chose de neuf à un grand nombre de personnes qui n'ont pas eu l'avantage d'examiner les faits que je vais relater.

Ces faits sont au sujet:

1. De la commission royale nommée pour s'enquérir sur le fonctionnement des lois de l'éducation en Angleterre et dans le pays de Galles.
2. Les travaux de cette commission.
3. L'opinion exprimée par les commissaires.
4. Quelques-unes des conclusions et des recommandations des commissaires.

1. LA COMMISSION ROYALE.

Monseigneur ajoute qu'il ne peut rapporter que très brièvement le travail de la commission dont le rapport est contenu dans neuf volumes *in quarto*, formant près de cinq milles pages de matière petit texte, à deux colonnes.

Cette commission a été nommée par proclamation royale, le 15 janvier 1886, et se composait de sir Richard Assketon Cross; Henry Edward Manning, cardinal archevêque; Dudley Francis Stuart, comte d'Harrowby; Frédéric, comte Beauchamp; Frédéric, évêque de Londres; Charles Bowyer, baron Morton; Anthony John Mundella; sir Francis Richard Sanford; sir John Lubbuck; sir Benhard Samuelson; James Harrison Bigg; Robert William Dale; Robert Gregory; Benjamin Frederick Smith; Thomas Daniel Cox Morse; Charles Henry Alderson; John Gilbert Talbot; Sidney Charles Burton; Thomas Edmund Heller; Bernard Charles Malloy: Samuel Rothbone; Henry Richard et George Shipton.

Le dix mars 1886, Sa Majesté nomma l'honorable E. Lynluph Stanley en remplacement du Très-Honorable H. J. Mundella, qui avait donné sa démission.

Plus tard, M. Bernard C. Molloy fut remplacé par le duc de Norfolk, nommé le 15 juin 1887.

Il n'y a pas de doute, ajoute Monseigneur, que cette commission est purement anglaise. Elle émane de notre bien-aimée Souveraine et est adressée à quelques-uns de ses plus distingués sujets, choisis à cause de leur habileté reconnue et de leur amour pour leur pays. Ces vingt-cinq commissaires avaient pour champ de leurs travaux l'Angleterre et le pays de Galles; aucune idée anti-nationale n'a place chez ces hommes. La plupart sont protestants, appartenant à diverses sectes. Leur position sociale les identifie à tout ce qu'il y a de plus honorable et de juste. On ne peut soulever le moindre doute sur leur loyauté envers la couronne. La confiance de leur Souveraine leur imposait l'obligation de se conformer à ses vues en autant que faire se pouvait, en sorte qu'on peut être convaincu qu'une telle commission commandait le respect et l'attention, non-seulement en Angleterre et dans le pays de Galles, mais aussi dans tout l'empire de Sa Majesté!

Passons en revue ce qui a été fait par cette commission de nomination royale, composée d'hommes de distinction et d'habileté, et à qui était confiée une cause sacrée.

2. TRAVAIL DE LA COMMISSION.

Ce travail est immense et peut être une cause de surprise à ceux qui croient que la question de l'éducation peut être traitée dans un simple discours politique ou dans une lettre écrite à la presse sans soin, ou par des fanatiques qui croient qu'il suffit d'en appeler aux passions.

J'invite tous ceux qui ne sont pas au fait des travaux de cette commission de prêter leur attention à la courte analyse que je prends la liberté de publier et qui suffira pour donner une preuve frappante de la manière conscientieuse avec laquelle un sujet aussi important que celui de la cause de l'éducation a été étudié au cœur même de l'Empire Britannique.

Les commissaires se mirent à l'œuvre immédiatement après leur nomination, avec un zèle digne d'eux-mêmes et de la confiance qu'avait reposé en eux leur bien-aimée Souveraine. L'enquête commença le 20 janvier 1886 et dura jusqu'en juillet 1888. Dans leur rapport, les commissaires donnent eux-mêmes les sources où ils puisèrent leurs renseignements et ils ajoutent: "Après avoir pris communication des nombreuses demandes de personnes anxieuses de donner leur témoignage, nous avons décidé d'appeler les représentants de toutes les institutions, ceux chargés de l'administration et du fonctionnement des lois sur l'éducation élementaire, et toutes les personnes intéressées dans ces lois, en outre tous les autres témoins que, soit par leurs connaissances spéciales, ou par leur expérience, nous crûmes en état de fournir des renseignements importants. Aucun témoin important, que nous sachions, n'a été empêché de comparaître."

Viennent ensuite les principaux témoignages. Il y eut treize séances pour examiner spécialement les instituteurs d'écoles élémentaires, puis l'on examina les gérants de diverses écoles. Des témoins furent choisis parmi les membres des bureaux d'écoles, et parmi les représentants des écoles volontaires ou privées.

L'on examina ensuite la question de l'enseignement des deux langues dans le pays de Galles.

Il fut pris un témoignage complet sur l'enseignement religieux donné dans les écoles élémentaires. Six des principaux avocats favorables à l'opportunité de séparer l'enseignement religieux de l'enseignement ordinaire dans les écoles élementaires ont comparu. Cinq d'entre eux appartiennent à des sectes différentes.

Le premier rapport de la commission fut présenté à Sa Majesté en 1886, le second en avril 1887 et le troisième en juillet 1887 Ces rapports forment 2.421 pages, en trois volumes. Il y eut 95 séances; l'on examina 151 témoins et il fut fait 59,809 questions auxquelles les témoins donnèrent autant de réponses. En outre des 95 séances pour l'audition des témoins, les commissaires tinrent 51 autres séances pour terminer leur travail.

Ils firent une étude complète de la question en se procurant en sus toutes les statistiques et préparèrent un rapport élaboré de 487 pages *in quarto*. Ce rapport a été soumis au parlement en 1888.

Les commissaires ne se contentèrent pas de faire ce rapport, ils en compilèrent d'autres reçus par écrit du principal de chaque institution collégiale d'Angleterre et du pays de Galles, recevant un octroi du gouvernement. Les réponses forment un volume à part. A ceci, il faut ajouter 95 écrits adressés aux commissaires et publiés par eux.

L'on se procura même par l'entremise des corps diplomatiques, un rapport de divers pays sur cette même question. Ceci forme un volume de 335 pages.

Monseigneur fait ensuite un abrégé des renseignements obtenus des pays étrangers sur l'enseignement religieux dans les écoles élémentaires. Il est prouvé que notamment en Prusse l'instruction religieuse est obligatoire dans les écoles. Il en est de même dans la plupart des états allemands.

3. L'OPINION DES COMMISSAIRES.

Les commissaires expriment consciencieusement leur conviction dans un volume de 500 pages qui fournit les renseignements les plus importants et donne un résumé de toute l'enquête conduite avec zèle, travail patient et avec un merveilleux résultat.

Le rapport final est partagé en sept parties, viz:

1ière partie. Traite des lois en vigueur.

2ième partie. Donne une relation des faits tels qu'ils existent.

3ième partie. Traite de l'opération du système de l'éducation élémentaire.

4ième partie. Indique l'éducation et l'instruction données dans les écoles élémentaires.

5ième partie. Traite des examens faits par le gouvernement, des octrois du parlement, etc.

6ième partie. Traite des autorités locales controlant l'éducation.

7ième partie. Sommaire des principales conclusions et recommandations.

Monseigneur cite ensuite plusieurs passages de la quatrième partie.

Dans cette partie les commissaires, après avoir parlé de la nécessité d'une bonne instruction en générale, ajoutent: "qu'ils sont unanimement d'opinion que l'instruction religieuse et morale des enfants est d'un importance encore plus grande que l'instruction séculière pour les enfants eux-mêmes, leurs parents et la nation."

L'on constate que l'enseignement donné dans les écoles du dimanche et dans les familles n'est pas suffisant.

La commission recommande une inspection dans les écoles sur l'instruction religieuse et déclare que les octrois faits aux écoles où l'on enseigne la religion ne doivent pas être considérés comme étant une prime à la religion même.

La prohibition de l'enseignement religieux est une injustice faite aux parents et la commission s'élève fortement contre cette proposition: "Nous sommes convaincus, disent-ils, que si l'état voulait séculariser les écoles, ce serait une violation du désir des parents, dont les vues sur cette question méritent la première considération."

Viennent ensuite une foule d'autres considérations à l'appui de l'opinion déjà émise par les commissaires; puis, cette partie du rapport se termine comme suit:

"Après avoir entendu les témoignages sur une éducation entièrement seculière, nous en sommes venus à la conclusion suivante:

(1.) Qu'il est de la plus haute importance que les enfants reçoivent une éducation religieuse et morale.

(2.) Que les témoignages entendus n'autorisent pas la conclusion que cette éducation religieuse et morale peut être inculquée suffisamment ailleurs que dans les écoles élémentaires.

(3.) Que dans une école d'une religion particulière, à laquelle les parents sont obligés d'envoyer leurs enfants, les parents ont le droit d'exiger une protection pour leur foi, sans pour cela souffrir aucun désavantage.

(4.) Que puisque les parents sont obligés d'envoyer leurs enfants à l'école, il est juste et désirable, qu'il leur soit permis de les envoyer à une école de leur religion et de leur choix.

(5.) Nous sommes aussi d'opinion que les instituteurs chargés d'enseigner la morale, continuent de prendre part à l'enseignement religieux. Nous regarderions un changement d'instituteur pour l'enseignement religieux, de la morale ou des autres matières enseignées à l'école comme préjudiciable à ce dernier enseignement."

Monseigneur ajoute ici: Puis-je demander respectueusement à ceux qui pourraient lire la citation plus haut, de s'arrêter un moment et dire si réellement ils considèrent comme arriérés, ou non raisonnables, ou ennemis des lumières, les hommes qui ont les mêmes idées que les membres de la commission royale, au sujet de l'enseignement religieux dans les écoles élémentaires.

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.

La septième partie du rapport final consiste simplement en un sommaire de conclusions et de recommandations. Ce que nous venons de donner en est un résumé plus sommaire encore.

Monseigneur fait de nombreuses citations qu'il nous est impossible de reproduire, faute d'espace, puis termine cette admirable lettre en disant:

"Je n'ai pas besoin de répéter que la commission dont j'ai revisé en entier les rapports, se compose exclusivement d'Anglais, et que ses conclusions ne devraient pas être commentées à la légère par ceux du moins que font constamment appel à leur origine britannique. Pour ma part, je n'hésiterai pas à dire que j'ai eu le plaisir de constater que mes vues sur l'éducation religieuse, loin de différer de celles entretenues dans la mère-patrie, sont en parfaite harmonie avec elles.

Suivant moi, l'école est l'église des enfants, et là seulement, en maintes occasions, peuvent se réaliser les paroles du meilleur ami du jeune âge. "Laissez venir à moi les petits enfants.

Oui, parents chrétiens, laissez vos enfants aller à Jésus-Christ par le moyen des enseignements religieux qu'ils reçoivent dans leurs écoles élémentaires. Car le Seigneur est "un Dieu de toute science" et ce qui rapproche davantage les enfants de Dieu, ne peut les empêcher de recevoir une éducation utile et profitable.

Ce sont là mes plus chers désirs; l'étude, l'expérience, l'observation et le témoignage des hommes les plus illustres de tous les âges comme de tous les pays m'ont confirmé dans ces idées. C'est aussi, je dois l'ajouter, la conclusion à laquelle en est arrivée la commission royale de notre bien-aimée souveraine, dans son enquête sur le fonctionnement de l'acte de l'éducation élémentaire de l'Angleterre et du pays de Galles.

Nouvelles Politiques.

—On dit, à Montréal, que l'hon. M. Mercier a l'intention d'ouvrir la session de bonne heure et de dissoudre les chambres aussitôt après, afin d'avoir une élection générale. On parle de changer plusieurs comtés électoraux à cette session.

—Quelques journaux de Paris annoncent que les élections génèrales de la chambre des députés auront lieu le 22 septembre.

—Les rumeurs répandues par les journaux concernant le passage de l'hon. M. Flynn dans le camp ministériel ont reçues une complète dénégation.

—M. J. A. Massue, dont il est question comme candidat conservateur à Richelieu, est le neveu de l'ancien député de ce comté aux Communes.

—Le gouvernement de la République argentine vient, par un décret, d'imposer à tous les consuls de cette République l'obligation de savoir le français.

—Tout fait croire que les Etats-Unis vont abandonner, sans faire semblant de rien, la proposition insoutenable qu'ils ont prise relativement aux pêcheries de la mer de Behring, et que la question sera réglée à la satisfaction du Canada.

—Le pique-nique conservateur de Saint-Hilaire aura lieu le 5 septembre. Les orateurs seront les honorables MM. Chapleau et Taillon, MM. Gigault, M.P., Dupont, M.P, Curran, M.P., L. G. Desjardins M.P.P., et Joseph Tassé. Cette démonstration politique sera suivie de plusieurs autres dans différentes parties de la province.

—Sir John A. Macdonald et les autres ministres en vacances seront de retour à Ottawa la semaine prochaine, pour commencer, dit-on, à préparer les travaux de la session fédérale, qui doit s'ouvrir de bonne heure en janvier.

QUARANTE-QUATRIEME ANNIVERSAIRE

Dimanche dernier, étant le quarante-quatrième anniversaire de l'arrivée en ce pays, de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, alors simple frère oblat, Monseigneur a tenu à nous donner un sermon de circonstance, à la cathédrale.

Nous eûmes le bonheur d'entendre une relation des progrès de l'église catholique et de l'enseignement dans les écoles, durant cette longue période.

En terminant son discours Monseigneur fit allusion à ce qui se passe aujourd'hui, et engagea les fidèles à offrir leurs ferventes prières pour nous préserver des malheurs dont nous sommes menacés.

Nouvelles Religieuses.

—Le Pape a tenu une réception hier au Vatican. Sa Sainteté a reçu des visiteurs dans sa bibliothèque privée. Sa santé est bonne. En septembre le Pape donnera le jour à une nouvelle encyclique, lorsqu'il recevra les pélerins français.

—Par décision de Mgr l'Archevêque de Montréal, ont été nommés: M l'abbé A. Archambault, vice-chancelier; M. l'abbé G. Charette, vicaire à Saint-Vincent-de-Paul, Ile Jésus.

—Dix nouveaux novices dont neuf étudiants et un convers, sont entrés au noviciat des R.R P.P. Oblats, à Lachine, le 14 du courant, veille de l'Assomption.

—On mande de Rome que le Saint-Office vient d'être saisi d'un grand nombre de réponses, avec documents à l'appui, des évêques aux demandes qu'il leur avait posées sur les résultats des mariages mixtes dans leurs diocèses respectifs. Il y a tout lieu de croire qu'à la suite de la constatation faite dans la plupart de ces réponses que, dans bien des cas, la partie contractante non-catholique n'a pas tenu ses promesses sur l'éducation des enfants issus de ces mariages, de nouvelles et plus strictes garanties seront exigées à l'avenir.

—Le Rév. Victor Panzé a été élu supérieur et le Rév. J. P. Gaudet, assistant supérieur du collège de l'Assomption.

—Un comité de citoyens de Percé, sous la présidence de M. Xénophon Lavoie, protonotaire ayant eu la pieuse inspiration d'élever, sur le mont Ste Anne, en cet endroit, une statue en l'honneur de la grande thaumaturge du Canada. M. J. Bte. Côté, sculpteur bien connu de Québec, a été chargé d'exécuter cette œuvre louable.

—Au commencement de la semaine dernière a eu lieu à Saint-Guillaume d'Upton, province de Québec, la création et l'installation d'un nouvel ordre de Frères enseignants—les Frères de Saint-Joseph. Cet ordre a été fondé par le Rév. P. Lynch et M. l'abbé Elie Daulh, curé de Saint-Guillaume.

La cérémonie de réception était présidée par Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Nicolet, assisté d'un nombreux clergé, il y eut messe solennelle et sermon par Sa Grandeur.

L'Institution des Frères de Saint-Joseph s'ouvrira au mois de septembre prochain.

LA COMPAGNIE DU PACIFIQUE

Nous trouvons dans les journaux de Montréal la lettre qui suit, adressée à M. W. C. Van Horne, président de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique:

Saint-Boniface, 23 juillet 1889.

Monsieur,

Les évêques de la province ecclésiastique de Saint-Boniface, assemblés en concile, désirent témoigner de leur gratitude à l'administration du chemin de fer Canadien du Pacifique, et plus particulièrement au président de la compagnie, ses directeurs et son gérant, pour la libéralité et la courtoisie dont ils ont été l'objet de leur part.

En tout temps, depuis l'inauguration du chemin, Leurs Grandeurs ont observé, avec une vive satisfaction, la noble et généreuse conduite du personnel administratif de la compagnie, ainsi que l'inaltérable courtoisie de ses employés envers ceux avec qui ils sont venus en contact.

† ALEX., Archevêque de Saint-Boniface,
Et les évêques assemblés.

M. W. C. VAN HORNE,
Montréal.

LETTRE DE M. L'ABBE GEORGE DUGAS.

(Pour *Le Manitoba*.)

Sainte-Anne des Plaines,
21 août 1889.

A M. le Directeur du *Manitoba*,

Mon cher Monsieur,—Je vous écris pour vous dire qu'il pleut, et que nous avons ce temps-là depuis trois semaines. La lune n'y peut rien; elle est complètement nulle. Les anciens qui avaient des signes pour prévoir le beau temps sont déroutés; la pluie vient des quatre points cardinaux. Allez donc maintenant vous fier à quelque chose.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les moissons souffrent beaucoup, et que les patates courent grand risque de pourrir dans la terre.

Depuis le commencement de mai, je crois que nous n'avons pas eu une semaine entière de beau temps. Accoutumé que j'étais depuis 22 ans à la température de Manitoba, où nous n'avons de pluie que tout juste ce qu'il en faut, je vous assure que je trouve ici un grand changement. Toutes les promenades que j'ai faites cet été, je les ai faites le parapluie à la main.

A ceux qui me questionnent sur Manitoba, je ne manque pas de dire que le climat de ce pays là est infiniment préférable à celui de la province de Québec;—j'en sais quelque chose, je suis content de le dire et de le redire; de votre côté, affirmez le sans crainte. Un savant publiciste français Mgr Justin Fèvre vient d'écrire à l'*Etendard* une lettre qui nous confirme dans l'idée que c'est au Nord-Ouest que nos canadiens doivent aller et que ceux qui travaillent à les diriger vers Manitoba font acte de bons citoyens:

Une partie de vos frères, dit-il, a pris le chemin des Etats-Unis; elle a suivi, sans doute, l'inclination naturelle qui mène les races du nord au midi, mais en ceci, elle s'est complètement trompée de direction. C'est du midi au nord qu'il faut aller. Le nord avec ses aquilons, ses glacis, ses neiges, ses déserts, ses forêts, jette le défi à votre bravoure, il faut l'accepter froidement, c'est le cas de le dire, et y aller de bon cœur. Le septentrion appelle vos fourmillères d'enfants devenus hommes. Qu'ils s'élancent et percent d'outre en outre ces immensités. Le travail, c'est votre préservatif contre le ramollissement; c'est la garde de vos vertus, et de l'obstacle vaincu vous ferez le trophé de votre victoire. Ne dites pas que l'atmosphère est trop froide, vous la contraindrez à s'adoucir. Autrefois, la Gaule était affligée d'une température qui a dû reculer jusqu'aux pays scandinaves. La flore, la faune occupaient en maîtres nos campagnes. Par l'aménagement des eaux, les moines ont posé les bases de tous les progrès. Vous avez devant vous ce fortifiant exemple: vous êtes un peuple de croyants et une race forte. Levez-vous donc, Canadiens, et partez..............................

La crise par laquelle on menace de faire passer les catholiques ne doit pas trop nous effrayer, ni ralentir le mouvement d'immigration. La guerre que l'on veut faire aux écoles et à la langue française est une nouvelle édition d'un plan qui revient périodiquement. Ce plan date de loin. C'est la perpétuelle lutte de l'erreur contre la vérité.

Les auteurs et les promoteurs de ce plan ne sont après tout que des rats qui rongent le pied d'une tour en pierre; ils s'useront les dents et la tour restera debout. Bien d'autres, avant eux, y ont perdu leur ratelier.

La colonie française fondée par Champlain, en 1608, a passé par d'autres vicissitudes. Décimé par des guerres continuelles contre les sauvages; volé et exploité par des monopoleurs sans vergogne, il a fallu au peuple canadien un courage et une vaillance extraordinaires pour maintenir l'honneur du drapeau français en Amérique. Je ne crois pas que jamais Manitoba ait les mêmes combats à soutenir. Mais, quoiqu'il arrive, *estote fortes in bello*, soyez forts et courageux dans la lutte.

Cette tyrannie avec laquelle on veut nous traiter aura, pour les catholiques, un bon résultat; elle leur fera comprendre la nécessité d'unir leurs forces et de se tenir continuellement en garde contre les belles mines de leurs ennemis. Disons, comme le poête latin: *Timeo Danaos et dona ferentes*.

Je vous sauhaite bon courage.

Tout à vous,

G. DUGAS, Ptre.

LA CONVENTION DES CANADIENS AUX ETATS-UNIS.

La convention canadienne-française qui s'est réunie la semaine dernière à Spencer, Mass., a terminé ses travaux.

Les officiers de la convention étaient:

Chapelain, M. l'abbé Bruneault, de West Gardner, Mass; président, M. Didace Ste Marie, de Holyoke, Mass; 1er vice-président, M. Pierre F. Péloquin, de Fall River, Mass; 2me vice-président, M. F. X. Lamarine, de Central Falls, R.I.; secrétaire, M. Jules Rouillard, de Worcester, Mass; trésorier, M. V. W. Lamoureux, de Southbridge, Mass.

La question scolaire était la plus importante sur le programme. La résolution suivante a été adoptée sur ce sujet:

"Attendu que nous reconnaissons la nécessité des écoles paroissiales canadiennes-françaises où l'anglais et le français soient enseignés de pair et où nos enfants reçoivent en même temps une instruction religieuse et profane.

"Attendu qu'il est urgent dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons de s'assurer du concours de tous les intérêts pour le maintien et le progrès de ces institutions et que, pour atteindre ce but, il serait désirable de joindre des laïques à la gestion de ces écoles.

"Résolu que les Canadiens des diverses localités s'adressent aux autorités ecclésiastiques pour obtenir la formation de commissariats scolaires, s'étant préalablement entendus avec leur pasteur."

La Ligue des Patriotes de Fall River a été chargée d'organiser la fédération des sociétés canadiennes-française des Etats-Unis. La convention est un grand succès; plus de 170 délégués y assistaient.

La prochaine convention se tiendra à Woonsoket, R.I., après la convention générale de Chicago 1892, les conventions de l'Alliance projetée devant avoir lieu dans l'intervalle. M. P. Boucher, président de la société Saint-Jean-Baptiste de Woonsocket, a été élu président du comité exécutif de la 9ième convention avec pouvoir de s'adjoindre des auxiliaires.

Choses et Autres.

—Le Dr Brodeur, de Montréal, est en voie de faire une expérience de l'élixir du Dr Brown-Séquard, sur un vieillard; les effets obtenus par lui jusqu'à présent sont satisfaisants; il dit que les mauvais résultats constatés par les médecins américains sont dûs en majeure partie à la négligence apportée dans leurs essais.

—Edison, le célèbre électricien, tient une place brillante à l'exposition universelle de Paris. L'un de ses chefs-d'œuvres inédits les plus remarquables est une combinaison ingénieuse de son phonographe avec l'horloge; au lieu de frapper les heures, l'horloge fait entendre sur un ton modulé, les mots: "Midi," "Une heure," "Deux heures," etc.

—Sa Majesté le roi Humbert a visité Naples l'autre jour et est allé déposer pieusement une couronne de fleurs sur la tombe de Garibaldi. C'est le digne pendant de la manifestation Bruno qui a eu lieu à Rome. L'Italie officielle honore les brigands et les renégats et fait insulter le pape. Qu'elle prenne garde cependant que les apostats et les brigands ses complices, ne l'écrasent à leur tour.

—Durant l'année 1888. 1,888 journaux ont cessé d'exister, et il en a été fondé 1 655 nouveaux.

—Il est question d'élever une statue, à la reine Isabelle de Castille, qui fit accorder des vaisseaux à Christophe Colomb pour sa fameuse expédition qui aboutit à la découverte de l'Amérique.

—On dit que plusieurs changements importants doivent être faits sous peu dans le personnel de la compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien. M. W. C. Van Horne deviendrait président simplement, au lieu de président et gérant général. M. T. G. Shaughnessy deviendrait gérant général, et M. T. A. Mackinnon, assistant gérant général.

—M. W. T. Drake, C. R., de Victoria, a été nommé juge de la cour Suprême de la Colombie Anglaise, à la place de M. le juge Gray, décédé. Le nouveau juge a joué un rôle important dans la politique de sa province et jouit de l'estime générale.

—Du 15 mai au 30 juillet, la tour Eiffel, à Paris, a fait près de cinq cent mille piastres de recettes. Le capital déboursé est déjà remboursé aux deux cinquièmes.

—L'honorable Hector Fabre, commissaire-général canadien à Paris, a donné, vendredi soir, une réception à laquelle assistaient un grand nombre de personnes. Le maire Langelier, de Québec, H. Beaugrand, le colonel Amyot, le prince Roland Bonaparte, le consul Dubail étaient présents.

—Les journaux de Montréal signalent avec protestation les dangers des fils destinés à la lumière électrique. Ils disent que c'est une menace permanente suspendue sur la tête des passants. Ces jours derniers, pendant un orage, un fil conducteur s'est rompu et est tombé dans la rue où il a donné lieu à une terrible décharge électrique qui a failli causer la mort de plusieurs personnes. On demande que les fils soient placés sous terre.

—Le câble annonce qu'une puissante compagnie de colonisation vient de se former à Londres, sous le nom de *Canadian co-operative colonisation company*, avec un capital de $250,000. Lord Brassey en est le président. Déjà, elle a acheté dans la vallée de Qu'appelle 26,400 acres de terre.

—Il est probable que lorsque la chambre des Communes à Ottawa sera agrandie, les sièges seront disposés en fer à cheval, mais il n'est pas probable que les améliorations soient prêtes pour la prochaine session, puisqu'aucun argent n'a encore été voté à cette fin.

—Un Hollandais est parti d'Amsterdam pour Paris avec des patins à roulettes aux pieds; il a parié de franchir en sept jours la distance qui sépare les deux villes.

—A Montréal, tous les préparatifs sont maintenant terminés pour la grande fête du Travail qui aura lieu le 2 septembre prochain. Le cortège comprendra cinquante deux associations ouvrières de tout genre représentant les travailleurs de tous les métiers dans la métropole du Canada, ainsi que des délégations de différents points d'Ontario, des villes de Québec, Trois-Rivières, Sainte-Hyacinte, Sherbrooke, etc, etc.

—Le gouverneur et sa suite passeront une couple de semaines à Ottawa avant de partir pour la Colombie Anglaise.

—Les souscriptions pour le monument projeté du massacre de Lachine dans le cimetière de cette localité, s'élèvent déjà à la somme de $157. Lorsqu'un montant assez considérable aura été souscrit pour assurer l'exécution du projet, on fera faire le dessin du monument.

—Le chemin de fer de la Baie des Chaleurs est maintenant ouvert depuis Matapédiac jusqu'à New-Richmond, c'est-à-dire sur une distance de 60 mille. Ce chemin aura 100 milles quand il sera terminé.

—Un anglais est arrivé à faire une nouvelle matière explosible, avec de la paille.

Cette nouvelle poudre ne produit pas de fumée, ne s'enflamme pas, ne se gâte pas, ni ne s'échauffe. Elle a moins de recul que la poudre noire et sa force est plus grande.

LE GENERAL BOULANGER.

Boulanger ne paraît nullement abattu par la sentence de la Haute Cour, qu'il prévoyait d'ailleurs. Toute cette aventure ressemble beaucoup à une comédie; quelques heures à peine après le jugement élaboré de M. Leroyer, on aurait pu voir le glorieux chef des Révisionnistes au théâtre du prince de Galles, écoutant tranquillement la pièce intitulée: "Paul Jones"

Depuis sa condamnation Boulanger a reçu une quantité énorme de télégrammes de sympathie venant de partout. Les chefs de son parti continuent à faire le trajet entre Paris et Londres avec une rapidité phénoménale, et les pèlerinages politiques à la place Portland sont plus fréquents que jamais.

Dans un conciliabule boulangiste à Londres, il a été décidé que le général resterait en Angleterre jusqu'à la veille des élections et que ce jour-là, il rentrerait en France pour purger sa coutumace. Comme il se pourrait que le général revienne avant les élections, le gou a donné l'ordre à la police de surveiller la côte et la frontière et d'envoyer Boulanger, au cas où il serait arrêté, dans une prison éloignée de Paris.

Les dernières dépêches nous apprennent que le général Boulanger sera candidat à Montmartre aux prochaines élections qui sont définitivement fixées au 22 septembre prochain.

MADAME J. H. McTAVISH

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Madame J. H. McTavish, née Maria Rowand, qui suit de près dans la tombe son mari défunt.

Madame McTavish était une femme distinguée. Née dans le pays, elle reçut son éducation au pensionnat de Saint-Boniface et se fit remarquer par les qualités du cœur et de l'esprit.

Elle laisse un fils M. George Taché McTavish et une fille, mariée au fils du défunt gouverneur de la compagnie de la Baie d'Hudson, M. McTavish.

Nos condoléances à la famille.

PROPAGATION DE LA FOI

Le Directeur de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance, désireux de publier un rapport plus détaillé de ces œuvres, prie respectueusement Messieurs les curés, missionnaires, les supérieurs de communautés religieuses de vouloir bien lui adresser les noms des personnes pieuses qui ont bien voulu se charger de percevoir et le montant qu'elles ont perçu. Adresse: J. L. T. Réné, Ptre Directeur, Archevêché de Saint-Boniface.

PERSONNEL.

MM. les Docteurs Hingston, Mount et Lachapelle de Montréal, sont revenus de l'ouest et retournés dans leurs foyers. Nous avons reçu la visite de ces hommes distingués à Saint-Boniface.

M. Henry Bulmer, ancien échevin de Montréal, est en visite à Winnipeg.

M. le capitaine Bégin, de la police du Nord-Ouest, officier en charge au Grand-Rapide, est de passage à Winnipeg.

MM. Ambroise D. Lépine et Maxime Goulet, maintenant à Paris, doivent revenir bientôt, pour raison de santé.

M. Amédée Manseau est de retour de son voyage en province de Québec.

Son honneur le juge et Madame Prud'homme sont de retour du Portage du Rat.

M. W. Adam et son frère, du lac du Cygne, étaient à Saint-Boniface mardi.

M. Burgess, sous-ministre de l'Intérieur sera ici dans quelques jours.

M. Joseph Tassé, de la maison Tassé, Woods & Cie., de Montréal, est en tournée d'affaire dans cette province.

MM. F. Vincent et H. Dupuis, arpenteurs de Fraserville, Qué., étaient de passage à Winnipeg samedi dernier, en route pour Calgary.

Le Rév. Père J. A. Dupont, O.M.I. est arrivé lundi de la Rivière aux Epinettes et devra passer une quinzaine de jours à l'archevêché.

Le Rév. Père Desjardins, S.J., préfet des études au Collège de Saint-Boniface, est arrivé de Montréal la semaine dernière.

Sa Grandeur Mgr Faraud est de retour d'une visite au Portage-du Rat.

Le Rév. M. Cherrier, curé de l'Immaculée Conception, de Winnipeg, sera de retour le 5 septembre. Ses paroissiens lui préparent une magnifique réception.

Le Rév. M. Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste, et le Rév. M. Pelletier, curé de Saint-Joseph, sont au palais archiépiscopal aujourd'hui.

M. J. F. Prud'homme a été nommé comptable de la Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la vie, de New-York.

M. Pierre Parenteau, de Saint-Jean-Baptiste, est venu à Saint-Boniface hier conduire deux de ses enfants au Pensionnat des RR. SS. de la Charité.

M. F. Létourneau, de Saint Eustache, est en cette ville.

M. Hercule Chénier, en visite chez son frère, M. Félix Chénier, part aujourd'hui pour Canmore, N.-O.

S. G. Mgr. Faraud ira demain a Piguis pour donner la confirmation. Mgr sera accompagné par M. l'abbé Lavigne.

Chronique Locale.

—Mardi dernier était la fête civique de Winnipeg.

—La rentrée des écoles dans nos maisons d'éducation a eu lieu hier.

—Jeudi soir, à Winnipeg, le trop célèbre professeur Goldwin Smith a donné une conférence sur des questions sociales et d'économie politique.

—La rentrée à l'Académie Provencher aura lieu la semaine prochaine.

—M. Joseph Buron a remis à neuf sa nouvelle résidence de la rue Du moulin.

—Nous avons eu des chaleurs accablantes au commencement de la semaine.

—Il y a eu un incendie à Winnipeg. dans la nuit de mardi. Pertes, environ $6,000.

—Les écoles publiques de Winnipeg s'ouvriront mardi le 3 septembre prochain.

—La rentrée à l'école des frères maristes, de Winnipeg, a lieu le 2 septembre prochain.

—Voyez la demande de soumissions du conseil de ville pour travaux à faire sur l'avenue Taché.

—La nouvelle fabrique de poterie de Saint-Boniface est en pleine opération. C'est une nouvelle industrie qui promet.

—Les travaux de réparation à l'Académie Provencher sont complètement terminés. Les enfants vont jouir de tout le confort désirable.

—Le conseil de ville a décidé de faire réparer le chemin de l'avenue Taché, en face du couvent. Le gouvernement provincial a refusé de contribuer sa quote part.

—M. C. S. Hoare, gérant de la Banque Impériale, à Winnipeg, a été nommé trésorier du comité nommé pour élever un monument à feu l'hon. John Norquay. La souscription est limitée à une piastre.

—La première communion des enfants de la paroisse a eu lieu hier à la cathédrale. Trente deux enfants se sont approchés de la table sainte pour la première fois. Notre dévoué curé a donné une courte instruction avant et après la messe, et Mgr Faraud officiait. Les RR. SS. de la Charité s'étaient chargées de la partie musicale. Dans l'après-midi, la confirmation a été donnée par Mgr Taché qui fit une petite allocution sur les cérémonies de la confirmation.

NAISSANCE.

Bousquet—En cette paroisse, le 23 courant, Madame Chrysostôme Bousquet, un garçon.

DECES.

Ritchot—A Saint-Vital, le 23 courant, Dolphis Ritchot, à l'âge de 10 ans et demi.

Gagné—En cette ville, le 20 courant, à l'âge de 7 mois et 3 jours, Joseph-Alexandre-Marcien, enfant de M. Liguori Gagné.

Richard—En cette ville, le 23 courant, à l'âge de 10 mois, Marie-Camille, enfant de M. P. Richard.

Lavacque—A Saint-Eustache, le 23 courant, à l'âge de 73 ans, M. François Lavacque.

Les journaux de la province de Québec sont priés de reproduire.

Beaudin—A Saint-Eustache, le 24 courant, à l'âge de 7 mois, Marie-Laura, enfant de M. Hormisdas Beaudin.

PERDUE

Dans la paroisse de Saint-Joseph, Man., une taure d'environ un an et demi, sous poil rouge, corne gauche brisée et une tache blanche dans le bas du cou.

On peut réclamer l'animal chez le gardien d'enclos soussigné.

URGEL MARTEL,
Gardien d'enclos
de Saint-Joseph, Man.

3i 29.8.89

LOST

In the parish of St Joseph, Man., one heifer, about 18 months old, red, left horn broken and white spot on the lowest part of the neck.

Now in care of the undersigned pound-keeper.

URGEL MARTEL,
Found-keeper for the
parish of St. Joseph, Man.

3i 29.8.89

On DEMANDE

Une fille de chambre et une bonne cuisinière. Gages élevés. Service dans une famille privée. Références exigées. S'adresser aux bureaux du *Manitoba*.

2i 29.8 89

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le rôle d'évaluation de la Municipalité de Taché est maintenant révisé et que le soussigné greffier de la dite municipalité est prêt à recevoir des applications, afin d'inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes ayant droit d'y être inscrites. La liste sera terminée le quinzième jour de septembre A D. 1889.

Lorette, 31 juillet 1889.

Wm. LAGIMODIÈRE,
Greffier de la Municipalité de Taché.

4in 8.8.89

AGRICULTURE.

—

L'HYGIÈNE DU BÉTAIL.

—

Beaucoup de cultivateurs s'imaginent qu'il suffit de procurer au bétail une nourriture abondante pour le conserver en bon état et en tirer tout le profit désirable.

Ceci est une grande erreur.

La bonne nourriture, administrée en quantité suffisante—ni trop ni trop peu—est certainement un des premiers et des plus importants éléments de succès. Pendant la belle saison, cette prescription est des plus faciles à observer, pourvu qu'on ait de bons pacages ; le bétail prend ce qui lui convient, rumine paisiblement, dort, se remet de nouveau en appétit, mange, rumine, dort encore, et ainsi de suite, jusqu'à ce que les premières neiges viennent mettre fin à la villégiature de ces heureux quadrupèdes. A l'étable, tout change : il faut que la pauvre bête mange ce que l'on met devant elle et se contente de la ration qui lui est accordée. Cultivateurs, mes amis, attention ; trois repas par jour, s'il vous plaît, et veillez à ce que vos pensionnaires aient toujours bon appétit. Nourrissez-les suffisamment, mais sans excès.

Ceci soit dit en passant.

Je veux surtout vous parler aujourd'hui de la propreté.

Il arrive parfois que, malgré leurs soins et leurs peines, les fermières ne parviennent pas à faire de bon beurre. Elles cherchent en vain la cause de cet insuccès ; leur barate est propre et propres sont tous les récipients dans lesquels le lait a été recueilli et conservé ; irréprochablement propre est encore la cave ou la laiterie. Et cependant le beurre a un mauvais goût ; les clients n'en veulent pas ou ne le prennent qu'à prix réduit. Tout cela humilie, afflige même la bonne ménagère qui n'a rien à ce reprocher et qui aimerait mieux se passer de manger que de se rendre coupable de la moindre négligence dans l'administration de son département...

Voici un fait qui vient de se passer en Angleterre et qui expliquera ce qui précède.

Un cultivateur avait vingt vaches qui pacageaient dans une prairie immense où soixante autres bêtes à cornes... dînaient avec elles à la même table. L'herbe était belle et abondante et le bétail avait cet aspect de bonne santé qui réjouit tant les amateurs et encore plus les maîtres. Un jour, notre homme s'aperçut que le beurre provenant du lait de ses vaches était plus que médiocre ; il était de mauvais goût et se gâtait rapidement. A la ferme tout était en règle ; nul reproche à adresser à qui que ce fût. Après quelques jours de recherches infructueuses, le cultivateur raconta le fait à ceux de ses confrères qui envoyaient leur bétail au même pacage. Eux aussi ne parvenaient plus à faire du beurre de bonne qualité. Alors l'idée leur vint de parcourir la prairie dans tous les sens et, dans un petit bosquet où le bétail avait l'habitude de faire sa sieste, on trouva un veau mort depuis plusieurs jours et dans un état très avancé de décomposition. On enterra la charogne, on désinfecta, à l'aide de chaux vive, la partie du bosquet où la bête morte avait été trouvée... et, cinq ou six jours après, on n'eut plus lieu de se plaindre de la mauvaise qualité du beurre.

On me répondra peut-être qu'il y a rarement des veaux morts et abandonnés à la corruption autour des étables et dans les prairies. D'accord ; mais n'y a-t-il pas d'autres causes d'infection ? Les urines ne séjournent-elles pas sous le plancher, l'étable estelle suffisamment aérée, nettoyée, lavée à grande eau et surtout blanchie à la chaux deux ou trois fois par année ?

La chaux !... Je voudrais en voir toujours une bonne provision dans toutes les fermes. Quand on a rien à faire, on blanchit. C'est si facile ! Un peu d'eau, un peu de chaux éteinte, une pincée de sel pour que le blanchissage tienne mieux, et allez-y gaiement ! Blanchissez, blanchissez encore, blanchissez toujours et partout. Une étable, des écuries, des granges, blanchies soigneusement, n'est-ce pas beau, n'est-ce pas coquet, et surtout, n'est-ce pas sain pour les hommes et pour les animaux ? La chaux est un désinfectant précieux et qui a l'avantage de ne pas coûter cher. Quand vous avez fini de blanchir, s'il vous reste du lait de chaux, jetez-le dans les coins de vos écuries et de vos étables ; il absorbera les mauvaises odeurs et purifiera, par conséquent, l'air que respire votre bétail.

Dans certaines contrées des vieux pays, où l'agriculture a fait des progrès qui étonnent les étrangers, on verra souvent des cultivateurs très-riches qui n'ont ni salon, ni meubles de luxe ; mais tous, même les plus modestes, tiennent leurs écuries et leurs étables dans un état de propreté vraiment admirable. Aussi, placent-ils toujours leurs produits sans la moindre peine et aux prix les plus élevés. Ils sont heureux et fiers quand un connaisseur visite leur ferme.

La propreté ne coûte rien et elle enrichit le cultivateur Un vieux campagnard qui m'a donné dix fois plus de bons conseils et qui a plus fait pour m'apprendre mon métier que tous les livres et les revues que j'ai lus et relus, m'a dit un jour : "Un cheval bien étrillé et bien brossé se portera mieux, même avec une nourriture médiocre, qu'un cheval auquel on donnera la meilleure nourriture du monde, mais qu'on ne nettoyera pas.

Tout cultivateur raisonnable dira avec moi que le bonhomme avait raison.

JEAN LACHARRUE.

POULE GRATTEUSE, POULE PONDEUSE.

—

"Chez les poules, le *grattage* vaut mieux pour elles que la nourriture," disait un vieil éleveur de volailles.

C'est très vrai. Une poule qui passe la plus grande partie du jour à gratter et sans manger, pourvu qu'elle puisse manger à sa faim vers le soir, pondra beaucoup plus qu'une poule que l'on soigne trois par jour et qui passe sont temps à ne rien faire. On peut dire qu'une poule est en bonne santé quand elle gratte activement ; c'est pour elle la manière la plus naturelle de prendre sa nourriture. Durant l'hiver, si les poules peuvent gratter à leur gré, c'est la santé pour elles ; cet exercice continuel les réchauffe et les maintient en bon état. Une poule qui ne gratte pas est une paresseuse qui passera son temps à pondre des œufs sans écaille, à arracher les plumes de ses compagnes, ou à manger leurs œufs quand l'occasion s'en présente.

Rien n'est plus facile, cependant, que de faire gratter les poules ; jetez pour cela une ou deux poignées de grain dans de la paille, de la balle, du bran de scie ; elles se mettront immédiatement à l'œuvre ; chaque grain qu'elles trouvent semble pour elles un trésor ; c'est plaisir de les voir jouer des pattes et du bec pour en trouver de nouveaux. En fin de compte, le propriétaire de ces poules laborieuses y trouve amplement son profit, et par les œufs qu'il retire et par la bonne santé dont jouissent ses volailles.

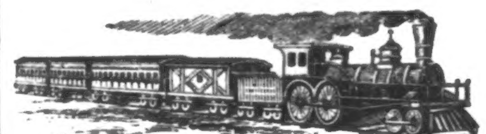
UN ÉLEXIR DE JEUNESSE.

—

Si vous voulez parvenir à l'âge de Mathusalem, ou à peu près, ne mangez que des légumes et des fruits. Le Dr Nichols, de Londres, dans une assemblée des membres du club des *Vegetarians* (personnes qui ne mangent jamais de viaude), dit ce qui suit :

"Les fruits en général peuvent constituer une nourriture complète ; les pommes entre autres peuvent, seules, entretenir la vie chez l'homme très longtemps. Pourquoi alors ôter sans aucun besoin la vie à tant de créatures vivantes, quand on peut trouver dans le règne végétal une nourriture saine et abondante ? Je m'abstins de viande pendant cinquante ans et je n'ai pas éprouvé durant ce temps une semaine de maladie. Les animaux les plus forts de la création sont ceux qui se nourrissent exclusivement de grains et de végétaux, comme l'éléphant, le cheval, le bœuf. L'usage des fruits comme nourriture a le bon effet de diminuer du systèmes les matières minérales qui s'y accumulent et qui finissent par causer des maladies graves."

N'est-ce pas que ces lignes donnent à réfléchir à ceux qui font un usage continuel de la viande et qui ruinent par là bien vite leur santé ?



AVIS.

Avis est par le présent donné que toutes communications se rapportant aux affaires qui concernent le département des Affaires Sauvages, doivent être adressées à l'honorable E. Dewdney, comme surintendant général des Affaires Sauvages, et non comme ministre de l'intérieur, ou au soussigné. Tous les officiers du département devraient adresser leurs lettres officielles au soussigné.

L. VANKOUGHNET,
Député surintendant général des Affaires Sauvages.

Département des Affaires Sauvages,
Ottawa, 11 Mai 1889 13ins 23.5.89